

Atteindre le Canada francophone



Manuel de partenariat de
l'implantation d'Église francophone

Introduction –

Dans les épîtres pauliniennes, nous voyons clairement le modèle du Nouveau Testament, d'interdépendance et de partenariats, mis en place pour faire progresser l'œuvre de propagation de l'Évangile. Nous voyons des Églises mûres et stables offrant la direction pastorale, la contribution financière et l'aide pratique pour soutenir les Églises dans le besoin... alors qu'à leur tour, ces congrégations redonnent à l'œuvre par la prière, l'encouragement et l'aide qu'elles sont capables d'offrir. Notre vision est de voir des partenariats dynamiques de ce genre se reproduire entre les Églises et les personnes anglophones provenant de partout au Canada et les implantations d'Églises francophones tant au Québec que dans les autres régions francophones de notre pays.

A. SURVOL HISTORIQUE

1. Notre ancien modèle de financement :

« Un investissement à long terme dans notre champ missionnaire à côté de chez nous »

- * L'Œuvre française a été fondée en 1958 pendant les années de persécution au Québec.
- * A permis à des centaines d'Églises et de personnes de soutenir, par la prière et par leurs dons sacrificiels, une vaste cohorte de missionnaires dévoués, au Québec et au-delà, pendant plus de cinq décennies et demie.
- * A donné une aide de premier plan et du soutien dans l'implantation de presque cent congrégations francophones.
- * En 2009, une décision stratégique a été prise pour modifier le modèle de l'Œuvre française du Fellowship et pour mettre sur pied une transition échelonnée sur cinq ans qui trouvera son point culminant dans la présentation d'un nouveau modèle de financement.
- * Nous nous sommes assurés que les missionnaires qui servent au sein de l'Œuvre française du Fellowship soient bien pris en charge. Des plans de transition individuelle ont été préparés avec soin et sensibilité pour chacun des couples missionnaires qui ont commencé leur service missionnaire avant la période de transition de cinq ans (de janvier 2010 à décembre 2014).
- * Tous les nouveaux couples implanteurs d'Églises qui ont commencé à servir pendant la période de transition de cinq ans (de janvier 2010 à décembre 2014) servent à l'heure actuelle sous les auspices de la région de l'AÉBÉQ comme ils continueront de le faire après janvier 2015. Le soutien financier pour ces couples implanteurs d'Églises qui est assuré par les Églises et les donateurs particuliers provenant de l'extérieur du Québec continuera d'être acheminé par notre Fellowship national au-delà de janvier 2015.
- * Officiellement, c'est le 31 décembre 2014 que l'Œuvre française du Fellowship tirera à sa fin en tant qu'agence et ministère du Fellowship.

2. Notre réalité actuelle au Québec :

« Une région mûre dans le champ missionnaire le moins atteint en Amérique du Nord. »

- En 1971, une décision visionnaire a été prise pour organiser nos dix-sept Églises francophones en difficulté en une région qui leur était propre, mieux connue sous l'AÉBÉQ (L'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec).
- * Depuis ce temps, nous avons vu une croissance surnaturelle (à la seule gloire de Dieu) et aujourd'hui, l'AÉBÉQ est une région mûre qui comporte 81 Églises, dotée d'une excellente direction Canadienne française adéquatement soutenue par notre séminaire écclesiocentrique, connu sous le nom de SEMBEQ.

« [...] dans le champ missionnaire le moins atteint en Amérique du Nord. »

- * Aujourd'hui, chaque dimanche, 9 000 croyants adorent le Seigneur dans nos Églises de l'AÉBÉQ. Voilà de bonnes nouvelles... et pourtant, la sombre réalité demeure : les autres 6 000 000 de francophones qui vivent au Québec, ajoutés aux 488 000 francophones en Ontario, aux 233 000 autres du Nouveau-Brunswick et aux 100 000 autres du Manitoba demeurent, en grande majorité, non-atteints par l'Évangile.
- * Moins de 1 % de francophones qui vivent au Québec et environ 1 % qui vivent en dehors du Québec s'identifient comme étant des chrétiens évangéliques.
- * Les spécialistes de la mission nous indiquent que jusqu'à ce que le nombre de chrétiens évangéliques, à l'intérieur d'un groupe de personnes, ait atteint le seuil de 2 à 3 %, un mouvement d'implantation d'Églises luttera pour maintenir sa lancée et pour accomplir la mission par ses propres efforts.
- * Il n'y a presque personne à l'extérieur de nos frontières qui cherche à atteindre la population francophone du Québec et ailleurs au Canada, ce qui constitue une sombre réalité... si bien que la mission essentielle continue de repose sur nos épaules en tant qu'Églises du *Fellowship*.

3. Notre nouveau modèle de financement :

« Du soutien missionnaire vers des partenariats stratégiques avec les implantations d'Églises francophones. »

- * Les Églises du *Fellowship* et les donateurs particuliers de partout au Canada sont maintenant encouragés à s'investir dans des relations collaboratives avec les implantations d'Églises francophones par des partenariats directs stratégiques qui pourraient comprendre le partage de ressources; des équipes de travail; du soutien dans la prière mutuelle, etc.
- * Ces partenariats stratégiques seront effectués sous les bons offices du *Fellowship* national et gérés par le directeur de l'implantation d'Églises dans la région où l'implantation d'Église est située.

*Lorsque l'Église du Fellowship qui soutient l'implantation d'Église francophone et cette dernière sont situées dans la même région, le soutien financier pour cette implantation sera acheminé par cette région. Cependant, lorsque l'Église du Fellowship qui soutient l'implantation et l'implantation d'Église francophone ne sont pas situées dans la même région, le soutien financier sera alors acheminé par le Fellowship national.

B. LE NOUVEAU MANDAT DU FELLOWSHIP À PROPOS DE LA MISSION FRANCOPHONE –

Le concept fondamental dans le présent virage de notre paradigme relatif à cette nouvelle initiative du Fellowship est décrit par le mot « partenariat ». Une chose est sûre : lorsque nous utilisons le mot partenariat, nous désirons vraiment signifier que nous sommes ensemble dans cette initiative. C'est certain!

Notre objectif immédiat est clair : il s'agit pour nous d'inspirer et d'encourager nos Églises anglophones et notre fidèle équipe de donateurs particuliers à poursuivre leur engagement en devenant partenaires avec les implantations d'Églises francophones en les soutenant financièrement si bien qu'une moisson plus vaste d'âmes sera ainsi rassemblée dans les années à venir! Notre objectif ultime est de parvenir, tant au Québec que dans les autres régions francophones au Canada, à ce qu'au moins 2 % de la population s'identifie comme évangélique et que la région de l'AÉBÉQ « soit suffisamment forte pour soutenir et assurer la multiplication d'Églises en continu. » Bien sûr, avec l'aide de Dieu, c'est ensemble que nous allons atteindre ces objectifs essentiels... en partenariat!

1. Nous sommes clairement centrés sur le Québec

À vrai dire, le Québec demeure un véritable champ missionnaire et doit demeurer le centre d'un ministère essentiel de notre Fellowship national d'Églises. Bien que l'AÉBÉQ ait pris de la maturité et que le ministère de l'Œuvre française est terminé, la sombre réalité démontre que les besoins spirituels au Québec sont immenses. Lorsque les besoins spirituels du Québec sont comparés à ceux d'autres pays où notre Fellowship est actif (voir la note ci-dessous), il appert qu'il s'agit là de l'un des groupes de personnes des moins atteintes et ayant le plus de besoins dans le monde... et ils sont nos voisins!

Par notre proximité et notre histoire, notre Fellowship d'Églises et nos fidèles donateurs de partout au pays ont l'occasion et la responsabilité uniques de soutenir l'implantation d'Églises parmi les francophones. Il saute aux yeux que l'implantation d'Églises au Québec a été et continue d'être la manière la plus efficace qui soit pour atteindre de nouvelles personnes et de nouvelles communautés au moyen de l'Évangile.

cf. Pourcentage de chrétiens dans les pays où les missionnaires du Fellowship à l'étranger servent :

Au Kenya (48,9 %), au Honduras (23 %), au Congo (RDC) (18,7 %), au Chili (18,4 %), au Canada (7,7 %), en Indonésie (5,6 %), en Colombie (7,5 %), en Inde (2,2 %), en Belgique (1,2 %), en Bulgarie (1,9 %), Cambodge (1,6 %), en Italie (1,1 %), en France (1 %), au Québec (0,8 %), au Pakistan (0,6 %), au Japon (0,5 %), en Pologne (0,3 %). Ces statistiques proviennent d'*Operation World*.

2. Et les autres francophones au Canada :

Notre nouvelle stratégie de partenariat continuera à se centrer essentiellement au Québec où 85 % des francophones au Canada vivent, soit plus de 6 millions... cependant, nous nous centrerons également vers les autres régions francophones de notre pays. Parmi le 15 % de francophones qui vivent en dehors du Québec (soit plus d'un million de personnes), 488 000 vivent en Ontario, 233 000 au Nouveau-Brunswick, 100 000 au Manitoba... ainsi que de plus petits groupes de francophones dans les six autres provinces. Que ces partenariats d'implantation d'Églises dynamiques se développeront entre les congrégations anglophones, les donateurs particuliers et les implantations d'Églises francophones partout dans notre pays, voilà notre espoir et nos attentes sincères!

C. NOTRE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

1. Le plan : $7 \times 7 = 1$. Oui, nous le savons... il semble que le calcul ne fonctionne pas, mais le plan lui, fonctionnera !

Il consiste à réunir sept Églises partenaires ou donateurs particuliers.

- * Le Fellowship national a la responsabilité de rechercher dans la prière et de trouver des Églises ou des donateurs particuliers pour qu'ils s'associent avec des implantations d'Églises francophones approuvées par leur région.
- * Sept ans : les régions du Fellowship ont la responsabilité de gérer et d'encourager ces partenariats entre les Églises ou les donateurs particuliers et les Églises francophones de leur région. Ces partenariats seront en place pendant sept ans avec la possibilité de se prolonger pendant trois ans.
- * Une implantation d'Église francophone. Notre objectif dans ce partenariat sera de veiller à ce que chacune des implantations d'Églises francophones se développe et prenne de la maturité pour devenir autonome et autogérée, autofinancée et se multipliant elle-même en tant qu'Église locale à la gloire de Dieu!

Une exception stratégique : les communautés francophones minoritaires au Canada anglais

Le plan ci-dessus est d'abord conçu pour favoriser les projets d'implantation d'Églises tant au Québec que partout au Canada, au sein de communautés où la population francophone est en majorité. Cependant, tout en gardant en tête la portée nationale des ministères francophones, le Fellowship (en partenariat avec la région de l'AÉBÉQ) aimerait encourager les Églises dans les communautés à prépondérance anglophone d'atteindre intentionnellement toute minorité francophone, mais significative, qui existe dans leur région. En définitive, ces initiatives peuvent ou non conduire à l'implantation d'une Église francophone, mais pour être en mesure de se qualifier pour obtenir de l'aide, elles auraient besoin de devenir un ministère francophone intentionnel qui aurait pour cible une importante minorité francophone.

Du personnel, de l'expertise, des ressources et du financement seraient disponibles pour ces initiatives locales selon un plan ayant fait l'objet d'un accord préalable. À un moment donné, ces mêmes initiatives locales pourraient être développées pour devenir des équipes de démarrage d'une implantation d'Église francophone ou devenir une congrégation francophone à l'intérieur de la structure de l'Église initiatrice du projet.

2. Les modèles de partenariats :

a. Les choix de partenariats d'Églises

Le degré d'engagement à l'intérieur de chacun des partenariats sera déterminé par la direction pastorale de l'Église anglophone du Fellowship en consultation étroite avec l'implantation d'Église francophone et le directeur d'implantation d'Églises régional. Les deux échelons de partenariats recommandés et offerts se définissent ainsi :

i. Un partenariat d'Églises coopératif : l'Église du Fellowship prie et soutient financièrement l'implantation d'Église francophone. Des initiatives conjointes et créatives seront encouragées pour permettre aux deux familles d'Églises de mieux se connaître et de prier l'une pour l'autre.

ii. Un partenariat d'Églises collaboratif : La relation et le partenariat iront bien au-delà de l'échelon d'engagement précédent. Les deux Églises coordonneront des projets ensemble pour établir leur relation au moyen d'échanges au niveau de la chaire, des échanges tant en anglais qu'en français, des équipes de travail, un sérieux soutien dans la prière, la formation, etc. Des partenariats peuvent être mis sur pied également avec une Église mère en ayant la vision d'implanter des Églises multiples ou avant le démarrage d'une implantation d'Église particulière.

b) Les modèles de partenariats d'Église :

i) Le modèle d'implantation d'Église :

La région approuve les implantations d'Églises francophones avec l'implanteur d'Église évalué et approuvé par la région. Les partenariats en dehors de la région seront réalisés sous les bons offices du Fellowship national, alors que les partenariats à l'intérieur de la région seront assurés sous les bons offices de cette dernière qui en assurera la gestion.

ii) Le modèle de l'Église mère :

La région soutient l'Église mère qui produit une nouvelle implantation d'Église francophone. Les partenariats en dehors de la région seront réalisés sous les bons offices du Fellowship national, alors que les partenariats à l'intérieur de la région seront assurés sous les bons offices de cette dernière qui en assurera la gestion.

iii) Le modèle de projet (cf. le projet de l'Abitibi de 2013 à 2016) :

La région identifie les endroits stratégiques de son territoire qui ont besoin d'une percée particulière de l'Évangile parmi les francophones. La mise sur pied du projet est effectuée en collaboration avec le Fellowship national. Une campagne de financement pancanadienne est créée, lancée et administrée par le Fellowship national. Tous les fonds reçus à cet effet au bureau du Fellowship national iront au projet régional, moins les frais administratifs évalués du Fellowship national.

c) Des partenariats particuliers —

Les partenariats entre les donateurs particuliers et les implantations d'Églises francophones seront organisés sous les bons offices de notre président national ou de son représentant. Le directeur de l'implantation d'Églises régional sera responsable de gérer et d'encourager ces partenariats stratégiques et agira comme intermédiaire entre le donateur particulier et l'implanteur d'Église francophone lorsque cela sera nécessaire. L'implanteur d'Église francophone aura la responsabilité de communiquer régulièrement (toutes les huit semaines) avec le donateur particulier pour garder contact avec ce dernier et encourager le soutien dans la prière. Le donateur particulier aura la responsabilité de prier, de donner et de faire tout en son pouvoir pour encourager l'implantation d'Église francophone... y compris effectuer une visite sur le terrain si cela est possible .

D. LES ATTENTES ET LES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES PARTENARIATS

1. Le Fellowship national : aura la responsabilité de faire la promotion de notre nouveau mandat de la mission francophone partout au pays, d'identifier les partenaires intéressés, d'organiser des partenariats sous ses bons offices et d'agir en tant que mécanisme de soutien financier transrégional pour les partenariats transrégionaux.

2. Les régions du Fellowship : seront responsables d'identifier (en consultation étroite avec les Églises mères potentielles) les endroits favorables pour les implantations d'Églises ainsi que les implanteurs d'Églises possibles. Elles seront responsables de superviser et de gérer leurs implantations d'Églises ainsi que les partenariats d'Églises et de particuliers qui ont été établis avec les implantations d'Églises.

* Le directeur d'implantations d'Églises de l'AÉBÉQ sera disponible pour des conseils et des consultations auprès des autres directeurs d'implantations d'Églises régionaux, concernant leurs implantations d'Églises francophones régionales.

3. Les partenaires du Fellowship : Les planteurs d'Églises et les donateurs particuliers, les uns n'excluant pas les autres, seront responsables de la prière, des finances et de l'offre d'autres ressources à l'implantation d'Église francophone partenaire, tout en développant un partenariat et une relation intentionnels pendant la durée de ce partenariat.

4. Les implantations d'Églises du Fellowship : chacune des implantations d'Églises francophones est responsable, devant le Seigneur, de devenir une Église Baptiste du *Fellowship* autonome sur le plan de la gestion, des finances, qui s'auto-propage et ce, au cours d'une période de sept à dix ans. Elle entretiendra une communication régulière avec ses partenaires, l'Église et les particuliers pour assurer un soutien efficace et continu de la prière pour ses ministères. Il est attendu que chacune d'elles devra fournir ou être engagée auprès...

a) d'un pasteur-implantateur engagé : un pasteur-implantateur d'Église doit répondre aux exigences régionales de plein gré, y compris à l'attente selon laquelle le pasteur devra donner la dîme de son revenu à la nouvelle Église, veillera à ce que l'implantation d'Église remettra le pourcentage recommandé de son budget d'exploitation à la région et coopérera pleinement avec la région ainsi qu'avec le Fellowship national de toutes les manières (cf. participer aux événements, fournir toute information demandée, favoriser les communications entre tous, etc.)

b) à une équipe de démarrage suffisamment grande : Le nombre requis de foyers pour qu'une implantation soit validée pour recevoir du financement de la part du Fellowship national sera déterminé pour chacune des implantations, cas par cas.

c) une supervision externe : chacune des implantations d'Églises qui reçoit du soutien financier du Fellowship national doit être supervisée par la région ou par l'Église ou les Églises de la région qui en assurent la parentalité, jusqu'à ce que l'implantation parvienne à l'autonomie financière. Lorsqu'elle parviendra à une pleine auto-gouvernance, la nouvelle Église s'engagera à poursuivre sa participation active auprès de la région et du Fellowship national, y compris dans la multiplication accrue de nouvelles Églises.

d) les Églises parentales : pour qu'une implantation d'Église soit admissible au financement provenant du Fellowship national, une ou plusieurs Églises de la région doivent servir d'Églises parentales, avec un engagement suffisant en nombre de personnes engagées et en dollars envers la nouvelle implantation d'Église. De telles Églises ne doivent pas nécessairement être situées près de la nouvelle implantation d'Église, même si cela est l'idéal.

e) La responsabilité de la région : la région est la première responsable de la coordination et du soutien de la multiplication de nouvelles Églises à l'intérieur de son territoire. Cette responsabilité comprend la formation d'implanteurs d'Églises et des personnes de chacune des implantations d'Églises à l'intérieur de la région. Les régions du Fellowship recevront une évaluation des frais administratifs des fonds recueillis pour les nouvelles implantations d'Églises dans leur région et soutenues par les Églises partenaires à l'intérieur de leur région.

f) L'établissement du budget régional : là où la situation s'applique, les régions établissent un budget individuel pour chacune des implantations d'Églises. Ces budgets prévoient des subventions décroissantes chaque année du partenariat de sept (7) ans.

Tout soutien financier accumulé demeure dans le compte désigné de l'implantation d'Église et sera utilisé à l'intention des implantations filles à venir, fruits de l'implantation d'Églises d'origine.

Dans l'éventualité de l'échec, de la fermeture de l'implantation d'Église d'origine ou de son incapacité à implanter une Église à l'intérieur des sept (7) ans, le solde du compte de soutien de l'implantation d'Église sera alors distribué aux autres implantations d'Églises francophones à la discrétion de la région.

g) La responsabilité du national : le Fellowship national recueillera des fonds de démarrage en dehors de la région seulement en partenariat avec les fonds de démarrage recueillis par la région à l'intérieur de cette dernière. Le Fellowship national recevra une évaluation des fonds recueillis en dehors de la région pour couvrir les frais reliés au personnel et à la publicité engendrés à cette fin. Le Fellowship national ne recherchera des partenariats que pour les nouvelles implantations d'Églises approuvées par la région.

h) le mentorat : pour qu'une implantation d'Église soit admissible au soutien financier du *Fellowship* national, l'implanteur doit recevoir l'aide d'un mentor-implanteur d'Église portant du fruit approuvé par la région.

h) le fait de donner à la mission : dès le premier culte d'adoration, la nouvelle implantation d'Église remettra le pourcentage recommandé à la région et sera mise au défi de soutenir les ministères du Fellowship national. Il est important d'instaurer une telle pratique dans l'ADN de l'Église, dès le départ. Sans quoi, l'Église considérera le fait de donner à la mission comme une chose à faire seulement si elle dispose d'argent supplémentaire plutôt que comme un exercice essentiel de l'Église. Donner à des organisations ne provenant pas du Fellowship est découragé pendant les premiers trois ans que l'implantation d'Église reçoit du financement de la part du Fellowship.

i) la formation : pour qu'une implantation d'Église soit admissible au financement du Fellowship national, l'implanteur doit réussir un cours intensif d'implantation d'Église approuvé par la région.

j) l'évaluation : pour qu'une implantation d'Église soit admissible au financement du Fellowship national, l'implanteur doit être soigneusement évalué et recommandé en tant qu'implanteur selon un processus d'évaluation de l'implanteur d'Église approuvé par la région.

E. LE PROCESSUS DE PARTENARIAT :

1^{ère} Étape : le contact initial

En temps normal, au cours de ces prémices du processus de partenariat, le contact initial proviendra :

- a. d'une Église intéressée ou d'un donateur qui entrera en contact avec le président national ou ses représentants pour discuter des possibilités de participer activement à un partenariat potentiel auprès d'une implantation d'Église francophone ou...
- b. le premier contact peut également être initié par le président ou ses représentants avec une Église potentielle ou un donateur partenaire qui démontrent qu'ils ont l'œuvre francophone à cœur.

2^e Étape : la discussion en profondeur

À cette étape, une rencontre sera organisée (soit par téléconférence ou en personne) entre le président ou son représentant et l'Église potentielle ou le partenaire particulier. L'objectif de cette rencontre est d'établir clairement :

- a. les responsabilités d'un partenaire;
- b. les occasions d'un partenariat.

Cette rencontre sera certainement suivie par une période de sérieuse réflexion et de prière, alors que la volonté de Dieu sera clairement recherchée concernant un partenariat potentiel. Pour aider au processus de prise de décision, il serait possible pour le pasteur principal ou le donateur particulier de rendre visite à l'implantation d'Église francophone (ou à l'implanteur) s'ils le désirent. Des tournées annuelles de vision ont lieu annuellement au début de juin et d'octobre.

3^e étape : la décision de partenariat

Après avoir considéré le partenariat dans la prière, une implantation d'Église sera choisie par l'Église ou le donateur particulier. En temps normal, cette décision sera communiquée par le président du Fellowship national ou son représentant au directeur d'implantation d'Église régional qui transmettra l'information à l'équipe d'implantation d'Église francophone.

4^e étape : l'entente de partenariat

À cette étape, si cela est possible, une rencontre virtuelle ou en personne sera organisée entre les représentants de l'Église ou le partenaire particulier et l'implantation d'Église francophone (et l'Église mère si tel est le cas), facilitée par les représentants nationaux et régionaux. Au cours de cette rencontre stratégique, la relation sera amorcée; les attentes seront définies et l'entente de partenariat sera officiellement signée et célébrée !

5^e étape : l'entente de partenariat concrétisée

Les partenariats véritables sont fondés sur l'initiative, les relations et la confiance mutuelle. Chacun des directeurs d'implantation régionaux fera tout en son pouvoir pour faciliter chacun des partenariats à l'intérieur de leur région une fois qu'il aura été mis sur pied. Cependant, un partenariat véritable ne remportera de succès que si les deux parties non seulement seront engagées l'une envers l'autre, mais sont disposées à lui accorder la priorité par l'établissement de relations mutuelles et créatives. La gestion de tels partenariats incombe au directeur d'implantation d'Église régional de chacune des régions.

Une fois que le partenariat est mis sur pied, le financement provenant d'une Église ou d'un partenaire particulier vers l'implantation d'Église francophone...

- a. sera acheminé par le Fellowship national si le partenariat est transrégional;
- b. sera acheminé par la région du Fellowship correspondante si l'Église ou le partenaire particulier et l'implantation d'Église sont situés dans la même région.

Le Fellowship d'Églises Baptistes Évangéliques au Canada

ENTENTE DE PARTENARIAT

Nous, de l'Église Baptiste de _____, Nous nous

(Ville, Municipalité, Province)

engageons en ce jour _____ à nous joindre dans un partenariat stratégique avec

à _____

(Nom de l'implantation d'Église francophone)

(Ville, Municipalité, Province)

Les engagements particuliers de l'Église partenaire

Les engagements de l'implantation d'Église francophone

Dirigeant pastoral de l'Église partenaire

Le dirigeant pastoral de l'Église francophone

Le président du Fellowship ou son représentant

Le directeur régional ou son représentant



le fellowship